

**CONNAÎTRE ET PRENDRE EN
COMPTÉ LES MODALITÉS
D'AMÉNAGEMENT AUX
EXAMENS**

F. LABROSSE

Décembre 2020

Labrosse.franck@yahoo.fr



PLAN DE L'INTERVENTION

- Partie 1 : Les élèves à BEP et les évaluations ou examens, une relation compliquée.
- Partie 2 : L'aménagement aux examens des élèves à BEP (Pourquoi ? Pour qui ? Lesquels ? Pour quels examens ? Quelle démarche ? Analyse critique et perspectives)
- Partie 3 : Pourquoi et comment préparer les élèves à leurs aménagements d'examen ?

PARTIE 1 :

**LES ÉLÈVES À BEP ET LES
ÉVALUATIONS OU EXAMENS :
UNE RELATION COMPLIQUÉE.**

AFFIRMATION N° 1 :

**LES ÉLÈVES À BEP PEUVENT
PÂTIR DES ÉVALUATIONS ET
EXAMENS.**

QU'EN PENSEZ-VOUS



LES ÉVALUATIONS... GÉNÉRATRICES POTENTIELLES (DU SENTIMENT) D'ÉCHEC

Lien Youtube : <https://youtu.be/Afnf1e7cFxM>

1 - Visionner la vidéo

2 - Discuter la vidéo



ÉLÈVES À BEP ET LES ÉVALUATIONS OU EXAMENS

Les évaluations et examens sont des situations « délicates » pour les élèves à BEP, **car ils peuvent créer de l'échec :**

- Impuissance acquise par les échecs répétés aux évaluations ou examens.
- L'effet « constante macabre »

LES ÉVALUATIONS... GÉNÉRATRICES D'ÉCHECS

Lien Youtube : <https://youtu.be/CJgyVE9of7w>

1 — Visionner la vidéo

2 — Discuter la vidéo



LES ÉVALUATIONS... ET LA MANIÈRE DE LES PRÉSENTER ONT UN IMPACT SUR LES ÉLÈVES À BEP

Lien Youtube : <https://youtu.be/f7qsi7T2T3U>

1 — Visionner la vidéo

2 — Discuter la vidéo



ÉLÈVES À BEP ET LES ÉVALUATIONS OU EXAMENS

Les évaluations et examens sont donc des situations « délicates » pour les élèves à BEP, car la manière de les présenter peut avoir un effet sur leur réussite.

**UN USAGE PARTICULIER
DES ÉVALUATIONS POUR
LES ÉLÈVES À BEP**

AFFIRMATION N° 2 :

**IL FAUT ADAPTER TOUTES LES
FORMES D'ÉVALUATION POUR LES
ÉLÈVES À BEP**

QU'EN PENSEZ-VOUS



RÉAGIR DIFFÉREMMENT SELON LA NATURE DES ÉVALUATIONS

3 grands types d'évaluation :

- Diagnostique
- Formative/trice au service de l'apprentissage
- Sommative/certificative

Réagir différemment selon la nature des évaluations

Évaluations diagnostiques :

→ Lesquelles ?

- Évaluations nationales
- Tests normés (test de fluence : ex. test Roc)
- Évaluations internes harmonisées
- Gevasco.
- Autres ?

RÉAGIR DIFFÉREMMENT SELON LA NATURE DES ÉVALUATIONS

Évaluations diagnostiques :

→ Pourquoi/pour qui ?

- Enseignant → vision réelle des capacités et besoins des élèves à BEP
- Élève et famille : Objectiver pour l'élève et pour sa famille les difficultés et les points d'appui

→ **Être objectif** (sur le résultat, sur les conditions de passation et sur les aides)

RÉAGIR DIFFÉREMMENT SELON LA NATURE DES ÉVALUATIONS

Évaluations au service de l'apprentissage :

→ Lesquelles ?

- Critères de réussite
- Situation d'évaluation régulière en classe
- Autres ?

RÉAGIR DIFFÉREMMENT SELON LA NATURE DES ÉVALUATIONS

Évaluations au service de l'apprentissage :

→ Pourquoi/pour qui ?

- L'élève : l'orienter vers les apprentissages, l'aider à apprendre (feedback), lui permettre de se rendre compte qu'il a appris, lui permettre de prendre conscience des progrès, le motiver, etc.

RÉAGIR DIFFÉREMMENT SELON LA NATURE DES ÉVALUATIONS

Évaluations au service de l'apprentissage :

- Évaluer les apprentissages en ciblant ce qui est appris,
- en faisant la part entre la forme et le fond,
- en limitant et en contournant les effets des troubles

➔ **évaluation « *adaptée* » ciblée, particulière**

RÉAGIR DIFFÉREMMENT SELON LA NATURE DES ÉVALUATIONS

Évaluations sommatives/certificatives (examen) :

→ Lesquelles ?

- LSU
- Diplômes et examens
- Autres ?

RÉAGIR DIFFÉREMMENT SELON LA NATURE DES ÉVALUATIONS

Évaluations sommatives/certificatives (examen) :

- Évaluer **le plus objectivement et égalitairement** possible le niveau acquis en compensant les effets et conséquences des troubles.
- Pour qui ?
 - Élèves en situation de handicap et/ou Élèves à BEP

PARTIE 2 :

L'AMÉNAGEMENT AUX EXAMENS

DES ÉLÈVES À BEP

(POURQUOI ? POUR QUI ? LESQUELS ? POUR

QUELS EXAMENS ? QUELLE DÉMARCHE ?

ANALYSE CRITIQUE ET PERSPECTIVE)

**POURQUOI ADAPTER LES
EXAMENS POUR LES ÉLÈVES EN
SITUATION DE HANDICAP OU
AVEC DES BEP**



EN RAISON DES **PRINCIPES FONDAMENTAUX** DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

- Devise nationale : liberté, **ÉGALITÉ**, fraternité

Quelle égalité ?

- La constitution (27/10/1946) : « **la nation garantit l'égal accès de l'enfant** et de l'adulte à la formation professionnelle et à la culture » → **égalité d'accès**

EN RAISON DES **PRINCIPES FONDAMENTAUX** DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

- Code de l'Éducation : « *L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation (...) **contribue à l'égalité des chances (...)**. Il reconnaît que **tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser**. Il veille à la **scolarisation inclusive de tous les enfants**, sans aucune distinction. » (Article L111-1 — Modifié par LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 — art. 27)*

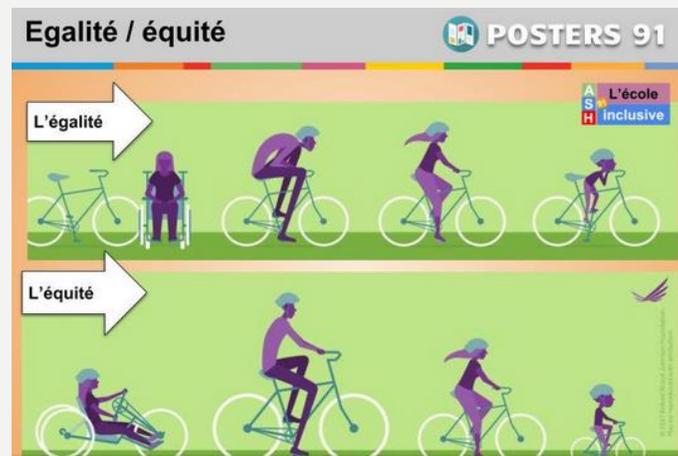
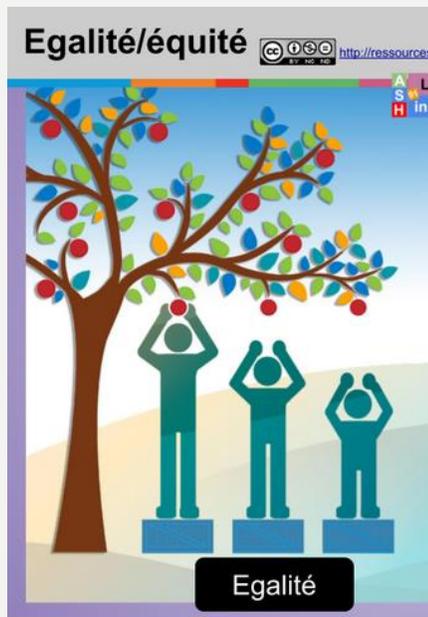
➔ **égalité des chances**

UNE ÉVOLUTION DE L'IDÉE D'ÉGALITÉ

Egalité d'accès



Egalité des chances



EN RAISON **DES PRINCIPES DE LA LOI DU 11** FÉVRIER 2005

- **Le Droit à la scolarisation**

Le principe du droit à la scolarité de tout enfant ou adolescent handicapés dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile.

- **Le Droit à la compensation**

*« la personne handicapée a droit à la **compensation** des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie ».* (article 11)

COMPENSATION

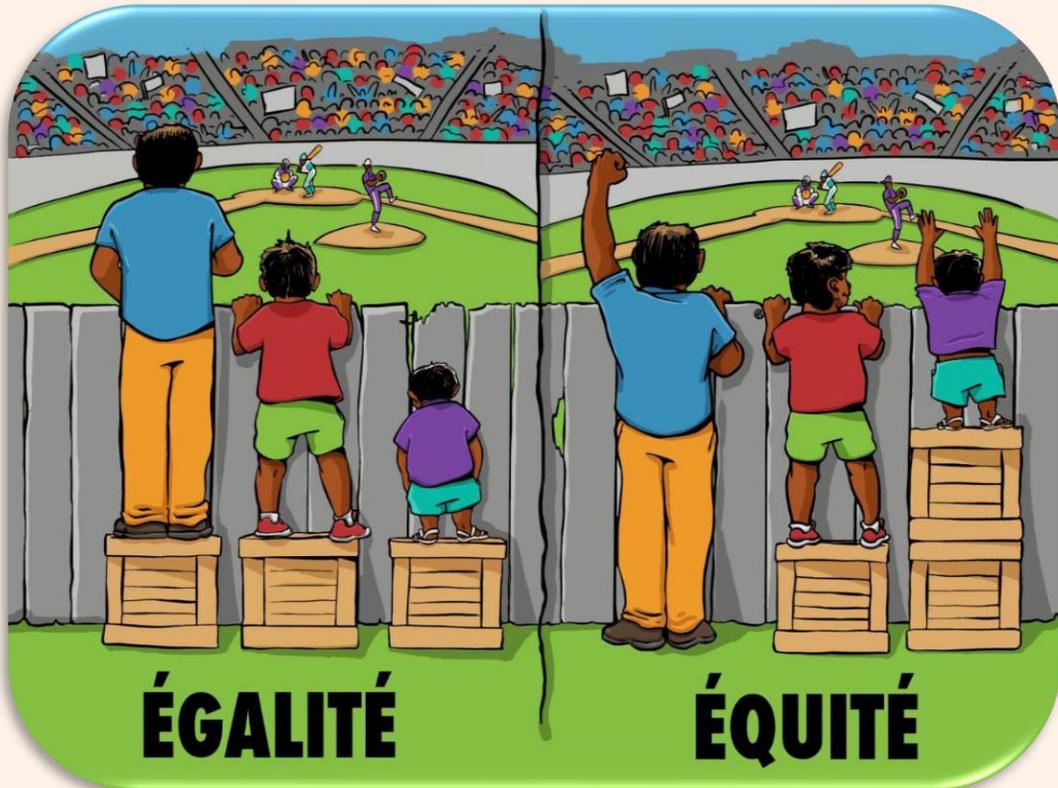
- Compensation : « **Avantage** qui compense un inconvénient, un mal, un préjudice ; dédommagement » (Dictionnaire Larousse)
- Le droit à la compensation : Ce sont **les aides apportées** à la personne handicapée pour **faire face aux « conséquences** de son handicap, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie » en réponse aux besoins identifiés lors de l'évaluation individualisée

COMPENSATION

L'avantage, les aides s'articulent autre de 2 axes :

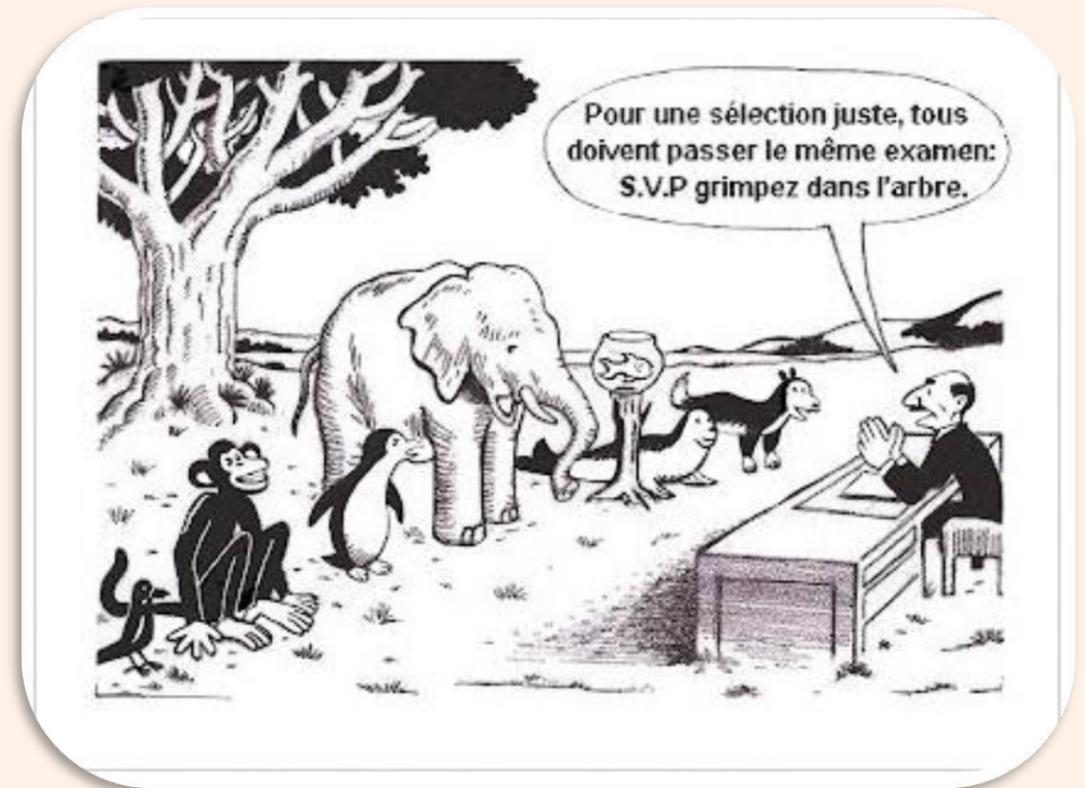
Quantitatif

+ ou - d'avantage ou d'aide



Qualitatif

Le type d'avantage ou d'aide



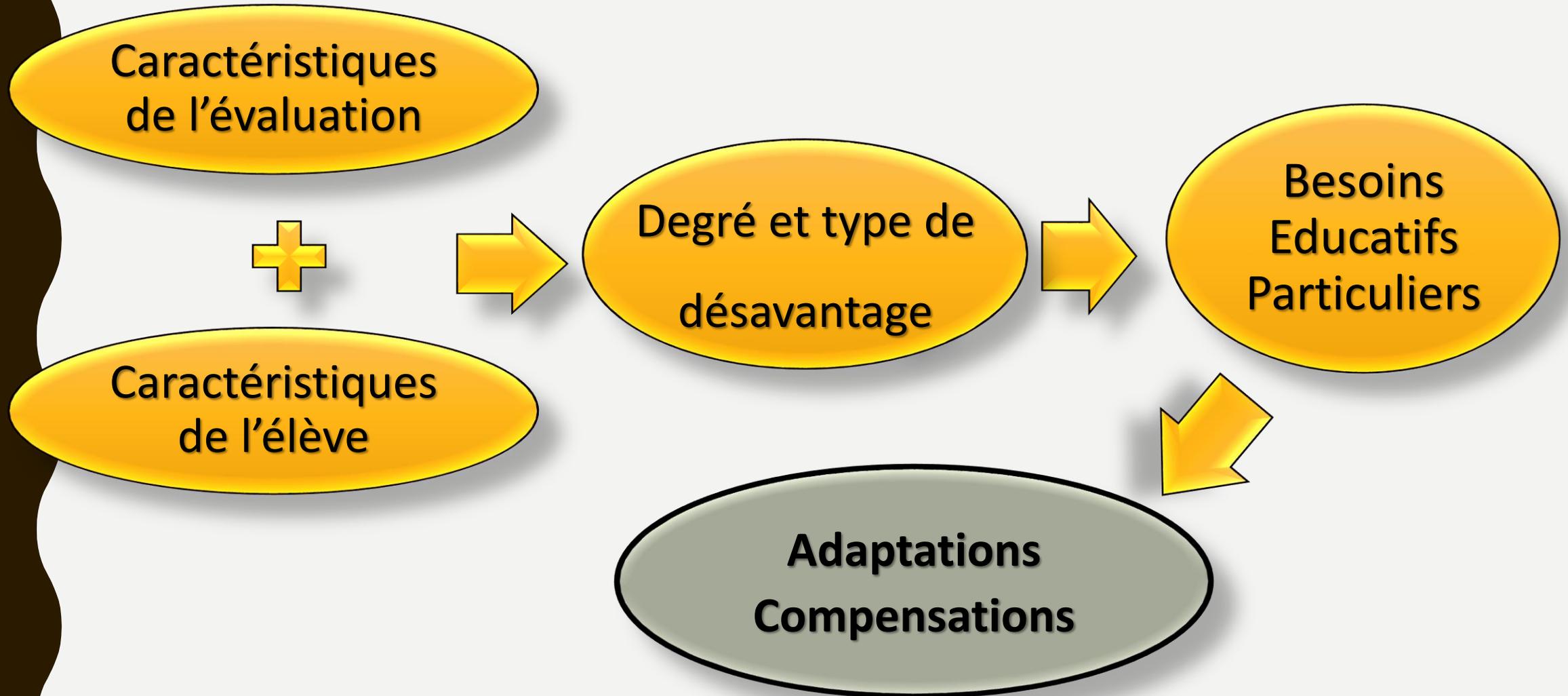
COMPENSATION

→ La compensation doit permettre l'égalité des chances face à une inégalité liée aux conséquences d'un trouble ou d'un handicap

Sous compenser → inégalitaire

Sur compenser → inégalitaire

COMMENT « PENSER » LA COMPENSATION



**LES MODALITÉS
D'AMÉNAGEMENT AUX
EXAMENS**

LA NÉBULEUSE DES TEXTES OFFICIELS DE RÉFÉRENCE

Elle abroge et remplace, en ce qui concerne les examens et concours de l'enseignement scolaire, la circulaire n° 2011-220 du 27 décembre 2011

Liste des textes officiels : <https://inshea.fr/sites/default/files/Dossier%20amenagements%20examens%202019.pdf>

Circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015 :
Examens et concours de l'enseignement
scolaire -

d'autres textes par diplôme

DNB

Bac. général et technologique

Diplôme de la voie professionnelle

Diplôme de la voie agricole

D'autres textes par déficience

auditive

visuelle

Motrice

Trouble du langage

D'autres textes par discipline

EPS

Hist. Géo

Sciences

Langues

L'ADAPTATION DES EXAMENS... POUR QUI ?

- « Sont concernés les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles » (Bulletin officiel n° 31 du 27 août 201) → **les élèves reconnus comme ayant un handicap par la MDPH**
- « Le nombre d'élèves sans reconnaissance de handicap mais qui profitent d'un accompagnement (PAP - projet d'accompagnement personnalisé) et souvent d'aménagements sur le temps d'apprentissage, est en forte progression. » (Rapport 2018-05 de IGEN IGAENR) → **Les élèves ayant un PAP**
- → **Les élèves ayant un PAI**

L'ADAPTATION DES EXAMENS... POUR QUI ?

- Au total en 2016, **2.82 % des candidatures** aux examens gérées par le service interacadémique s'accompagnent d'un aménagement.
- **3 fois plus d'aménagement pour de élèves avec PAP que pour des élèves avec handicap reconnus par la MDPH.**
- Progression des aménagements : **+ 10 % par ans.**
- En 2016, sur les 12 000 demandes recensées et traitées en 2016, 1 400 avis défavorables ont été formulés, 310 (soit environ 20 %) ont été contestés devant les commissions collégiales académiques et un nombre limité devant le tribunal administratif (TA) en référé

L'ADAPTATION DES EXAMENS... POUR QUEL EXAMEN ?

- « *Les examens et concours du second degré organisés par les services de l'éducation nationale ou par des établissements ou services sous leur tutelle* ».
- ➔ **CFG, DNB, Bac général et technologique, diplômes de la voie professionnelle (CAP, BEP, BTS), diplômes de l'enseignement agricole**

L'ADAPTATION DES EXAMENS... POUR QUELLE ÉPREUVE ?

- « *Les épreuves, ou parties des épreuves, (...) quels que soient le mode d'acquisition du diplôme et le mode d'évaluation des épreuves* »

➔ **Épreuves ponctuelles, partiels, en contrôle continu, en contrôle en cours de formation, les évaluation en cours d'année et entretien, les oraux ou les épreuves écrites.**

L'ADAPTATION DES EXAMENS... QUEL AMÉNAGEMENT ?

- Accessibilité des locaux
- Installation matérielle dans la salle d'examen (en cas de besoin de matériel)
- Temps majoré jusqu'à 1/3 temps supplémentaire.
- Droit à une pause (qui décale d'autant la fin de l'épreuve). Ex. : pour faire un test de glycémie.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... QUEL AMÉNAGEMENT ?

- Adaptation de présentation des sujets (y compris braille).
- Dispense de tout ou partie d'une épreuve.
- Étalement du passage des épreuves (session de remplacement).
- Étalement sur plusieurs sessions annuelles.
- Conservation des notes durant 5 ans.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... QUEL AMÉNAGEMENT ?

- Aides humaines (secrétariat, assistance) pour :
 - ✓ énoncé oral du sujet ou de la consigne écrit.
 - ✓ la transcription par écrit, sous la dictée du candidat, du travail produit.
 - ✓ le séquençage des consignes complexes
 - ✓ l'explicitation des sens seconds ou métaphoriques
 - ✓ communication aidée pour les déficients auditifs.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... QUEL AMÉNAGEMENT ?

Aides techniques (machine braille, micro-ordinateur, etc.)

- Certains logiciels :
 - ✓ les logiciels de reconnaissance vocale
 - ✓ les logiciels de retour vocal
 - ✓ les logiciels de commande vocale
- Calculatrices

L'ADAPTATION DES EXAMENS... QUEL AMÉNAGEMENT ?

- Toute autre mesure jugée utile par le médecin désigné par la CDAPH

MAIS

Selon M. Hervé Christofol, secrétaire général du SNESUP-FSU, « *trop souvent, faute de moyens, l'essentiel des dispositifs est concentré sur l'aménagement des examens, avec le tiers-temps* ». (rapport pour l'assemblée nationale n° 2178 - 18/07/2019)

L'ADAPTATION DES EXAMENS... QUELLE DÉMARCHE ?

EN PLUS DES DOSSIERS D'AMÉNAGEMENTS DE LA SCOLARITÉ

- En début d'année scolaire, les académies informent les chefs de centres d'examens de la nécessité de prévenir les familles concernées qu'elles devront établir un dossier de demande d'aménagement
→ **Information aux familles**

- Les Familles retirent le dossier et **l'instruise**
→ formulaire académique mis à disposition par le service responsable des examens et concours

L'ADAPTATION DES EXAMENS... QUELLE DÉMARCHE ?

LE DOSSIER DE DEMANDE DOIT COMPORTER :

- un **formulaire** de demande d'aménagements d'épreuves, rempli par le candidat et/ou sa famille ;
- les **informations pédagogiques**, renseignées et signées par la personne compétente ;
- les **informations médicales** complétées par le **médecin traitant** (généraliste ou spécialiste) à remettre sous pli cacheté ;
- tous documents médicaux nécessaires pour la connaissance de l'état actuel de santé du candidat, sous pli cacheté
- En cas de trouble des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie....) joindre obligatoirement un **bilan orthophonique** qui doit obligatoirement comporter des **tests étalonnés et normés** avec indication des résultats et des écarts types ;
- des documents particuliers, dont des copies de devoirs écrits, notamment en cas de troubles des apprentissages → **joindre le PAP.**

L'ADAPTATION DES EXAMENS... QUELLE DÉMARCHE ?

SUITE DE LA PROCÉDURE

- Le dossier doit être transmis par la famille **avant la date de clôture des inscriptions aux examens.**
→ Le dossier est transmis à l'éducation nationale ou à la MDPH, selon les conventions départementales
- Le médecin nommé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) instruit ensuite le dossier et rend un avis

L'ADAPTATION DES EXAMENS... QUELLE DÉMARCHE ?

ENFIN ...

- L'avis rendu par le médecin est transmis au centre d'examens.
- Le médecin adresse simultanément cet avis à la famille

- L'autorité administrative décide ensuite des aménagements accordés.
- Elle notifie sa décision au candidat.

L'ADAPTATION DES EXAMENS...

ET CEUX QUI NE PEUVENT PAS PASSER DES EXAMENS ?

- La circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016 a **encouragé la délivrance d'attestations de compétences professionnelles pour les élèves en situation de handicap qui n'obtiendraient pas leur diplôme.**
- « *Une attestation de compétences peut être délivrée par le recteur d'académie, pour les élèves en situation de handicap des établissements publics ou privés sous contrat* ».

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ET CEUX QUI NE PEUVENT PAS PASSER DES EXAMENS ?

- **Pour qui ?**

Toute personne ayant un statut de situation de handicap (milieu ordinaire, milieu spécialisé, CFA) ayant une formation professionnelle pour un diplôme de niveau IV ou V et n'ayant pas obtenu le diplôme.

- **Qui renseigne l'attestation ?**

L'équipe éducative : professeurs d'enseignement général, PLP, tuteur d'entreprise, coordonnateur d'ULIS.

L'équipe prend appui sur les programmes d'enseignement général, le SCCCC, le référentiel des activités professionnelles, le référentiel de certification, les grilles du diplôme, le livret de l'élève en entreprise.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ET CEUX QUI NE PEUVENT PAS PASSER DES EXAMENS ?

- **Quand ?**

En fin d'année scolaire. Dans un souci de cohérence, la délivrance des attestations de compétences professionnelles ne se fera que si l'élève n'obtient pas son diplôme (C.A.P ou baccalauréat professionnel).

Il est néanmoins souhaitable que les équipes impliquées dans le suivi d'un jeune susceptible de recevoir une attestation de compétences professionnelles anticipent cette possibilité en se concertant et en recueillant l'ensemble des compétences acquises.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ET CEUX QUI NE PEUVENT PAS PASSER DES EXAMENS ?

- **À titre d'exemple, voilà le témoignage d'une équipe :**

En début d'année scolaire, en particulier au premier conseil de classe, l'équipe pédagogique repère les élèves qui risquent de ne pas valider le diplôme.

Au fur à mesure de l'année le professeur principal liste, pour chaque élève, les compétences professionnelles acquises et identifie les compétences du domaine général attendues par les professionnels.

En mai, au plus tard au dernier conseil de classe, le professeur principal concerte l'équipe pour finaliser l'attestation de compétences, puis il complète le document propre à chaque département.

Pour les élèves qui n'ont pas validé le diplôme, les attestations de compétences sont envoyées en juillet, selon un circuit défini. Dans les EPLE, les attestations de compétences seront remises à la rentrée suivante, aux élèves qui n'ont pas obtenu le diplôme.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ET CEUX QUI NE PEUVENT PAS PASSER DES EXAMENS ?

Nom - Prénom : _____

Compétences professionnelles attestées dans le cadre de la formation au CAP

UP1 : (activités professionnelles maîtrisées)
Intitulé : _____

UP2 : (activités professionnelles maîtrisées)
Intitulé : _____

UP3 : (activités professionnelles maîtrisées)
Intitulé : _____

Enseignement général en lien avec les compétences des référentiels (ou programme) et celles du socle

Cachet de l'établissement : _____

Le chef d'établissement : _____

Le professionnel associé (fonction (ou qualité) : _____

Logo rectorat concerné

**ATTESTATION DE COMPETENCES
PROFESSIONNELLES**
*Acquises dans le cadre de la formation préparant au
CAP _____* (cf. le verso du présent document)

Délivrée à : _____

Né(e) le : _____ à _____

Le recteur d'académie

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ANALYSE CRITIQUE

Quelle analyse, quel avis avez-vous à
propos de l'adaptation aux examens ?



L'ADAPTATION DES EXAMENS... ANALYSE CRITIQUE

- La croissance des demandes de + 10 % par an pousse le système à sa limite.
- Cela entraîne des difficultés d'organisation pour l'administration de plus en plus grandes en raison de la sophistication des aménagements, de leurs conséquences en termes d'organisation.
- Cela entraîne des difficultés pour les élèves qui
 - ✓ ont parfois des adaptations lourdes (ex : 1/3 temps matin et après-midi) ;
 - ✓ ont parfois des adaptations inadaptées ;
 - ✓ ont un stress quant aux adaptations non connues et non préparées à l'avance.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ANALYSE CRITIQUE

- Cela entraîne des difficultés pour les familles, démunies
 - ✓ face à l'information à connaître et les délais à respecter
 - ✓ face à une réglementation à la fois foisonnante et instable (selon les diplômes, selon les régions, selon le type de scolarité et selon le type de trouble de leur enfant)
 - ✓ face à la lourdeur des démarches pour monter un dossier
 - ✓ parfois victimes des conséquences de l'afflux massif de demandes ;
- ➔ **Augmentation des recours notamment pour les familles les mieux informées et les plus favorisées**
- ➔ **Inégalités selon le niveau social des familles, au détriment des moins aisées**

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ANALYSE CRITIQUE

- Il y a parfois une **absence de cohérence entre les mesures accordées pendant la scolarité et les aménagements décidés pour l'examen.** (La réglementation dans ce domaine n'impose aucune continuité entre les deux types de dispositifs)
- Ex. :
 - Aménagements scolaires → pas d'aménagement aux examens
 - Aménagements scolaires → autres aménagements aux examens
 - Pas d'aménagement → aménagement aux examens
 - Parfois la nature des aménagements scolaires ne prépare pas aux examens.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ET DEMAIN

2 rapports (cf. bibliographie) font des propositions pour l'avenir

- Propositions du rapport de l'IGEN-IGAENR de 2018 :

- Recommandation 1 : revoir la réglementation pour la simplifier et l'harmoniser.
 - ✓ Supprimer les contradictions entre le régime des aménagements de la scolarité et les aménagements des examens afin d'assurer la continuité et la cohérence des décisions.
 - ✓ La procédure d'examen des demandes d'aménagement des examens devra faire l'objet d'une simplification au niveau national, notamment au regard du contenu du dossier et de son renouvellement.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ET DEMAIN

- Propositions du rapport de l'IGEN-IGAENR de 2018 :
 - Recommandation 3 : mettre en œuvre une application nationale dématérialisée pour **mettre fin à l'hétérogénéité de traitement des demandes d'aménagement.**
 - Recommandation 4 : développer en académie **une offre de formation en direction des jurys d'examen** afin de diffuser les connaissances réglementaires et pédagogiques

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ET DEMAIN

- Propositions du rapport de l'IGEN-IGAENR de 2018 :
 - Recommandation 8 : lancer une réflexion nationale sur l'adaptation des épreuves qui devra être conduite avec le concours de l'IGEN afin d'atteindre un objectif **d'harmonisation et de prise en compte des besoins en amont de la conception des sujets et épreuves.**
 - Recommandation 9 : Rendre obligatoire la transmission du GEVASCO pour l'expertise du médecin référent désigné.

L'ADAPTATION DES EXAMENS... ET DEMAIN

- Propositions du rapport parlementaire de 2019 :

- Proposition n° 30 : **Garantir que les aménagements octroyés en cours de scolarité sont maintenus automatiquement pour les examens.**
- Proposition n° 31 : Obtenir la mise en place de **nouvelles formes d'épreuves** mieux adaptées aux différents types de handicaps.
- Proposition n° 32 : Accélérer la publication d'un texte renforçant la **cohérence des règles** en matière d'aménagement d'examens.
- Proposition n° 33 : Créer une plateforme numérique **recensant les bonnes pratiques** en matière d'aménagement de la scolarité, des études, des examens et des concours.

**PRÉPARER LES ÉLÈVES AUX
AMÉNAGEMENTS AUX EXAMENS**

UN CONSTAT

Le manque de continuité et de préparation des élèves à leurs adaptations aux examens

Exemple : « Combien d'élèves utilisent entièrement et efficacement leur 1/3 temps supplémentaire ? »

Une part des raisons est :

- Structurelle → manque de continuité entre les aménagements scolaires et les aménagements aux examens.
- Pédagogique → Comment préparer les élèves à leurs adaptations aux examens

Comment pouvons agir pour limiter cela



2 principes :

Préparer les élèves à leurs aménagements aux examens :

- Ça s'apprend
- Ça se prépare

Oui mais comment ?

UTILISER LES AMÉNAGEMENTS AUX EXAMENS ... ÇA S'APPREND

Si préparer les élèves à leurs aménagements aux examens ça s'apprend, alors il faut réfléchir à :

- Quelles connaissances savoir ? → savoirs
- Quelles capacités à avoir ? → savoir-faire
- Quelles attitudes prendre ? → savoir-être

... pour savoir utiliser pleinement les adaptations attribuées aux examens

Ces « savoirs » sont à faire acquérir pour rendre nos élèves compétents

UTILISER LES AMÉNAGEMENTS AUX EXAMENS ... ÇA S'APPREND

Prenons un exemple : le 1/3 temps supplémentaire

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">▪ Connaitre ses difficultés et les conséquences (être plus lent pour faire un même travail)▪ Connaitre ses points forts▪ Connaitre le principe de compensation.▪ Connaitre l'intérêt du 1/3 temps▪ Savoir comment organiser son travail sur une durée plus longue.▪ ...	<ul style="list-style-type: none">▪ Savoir organiser son travail sur une durée plus longue.▪ Savoir gérer son attention et sa fatigue.▪ Savoir morceler son travail.▪ Avoir une démarche de travail organisée (ex: savoir utiliser un brouillon, avoir un « protocole de relecture »)▪ Savoir mobiliser et utiliser des outils – cognitif - (ex : connaître les règles d'orthographe, de grammaires, etc.)▪ ...	<ul style="list-style-type: none">▪ Reconnaître que l'on a besoin d'aide▪ Accepter de l'aide.▪ Accepter d'avoir un régime particulier.▪ Rester motivé.▪ Avoir de la persévérance.▪ Ne pas se décourager.▪ ...

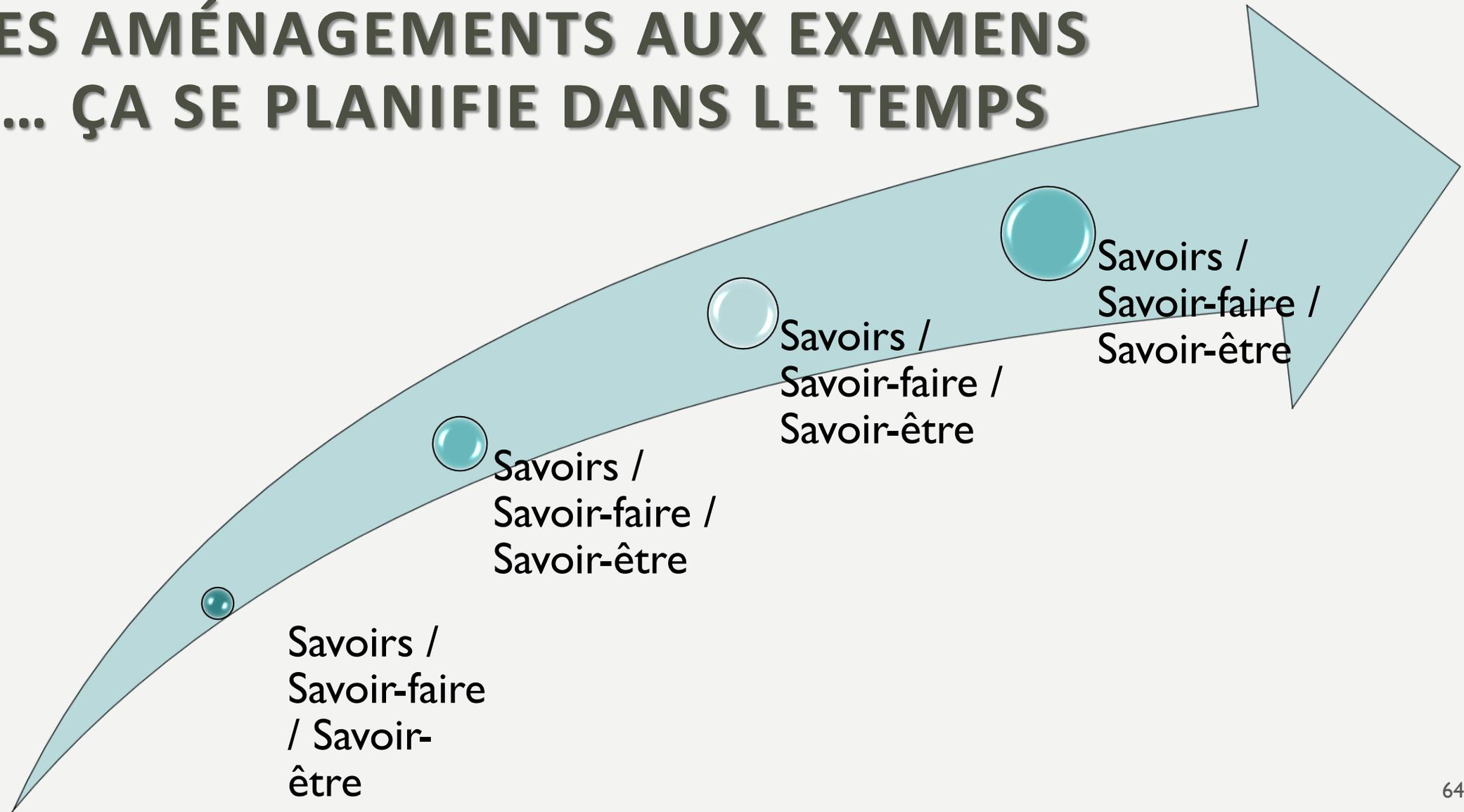
UTILISER LES AMÉNAGEMENTS AUX EXAMENS ... ÇA SE PRÉPARE

Si préparer les élèves à leurs aménagements aux examens ça se prépare, alors il faut réfléchir à :

- Comment planifier ... **les savoirs** et la pratique (**la mise en condition réelle**)

... pour qu'ils puissent utiliser pleinement les adaptations attribuées aux examens le jour J.

ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES POUR POUVOIR UTILISER EFFICACEMENT LES AMÉNAGEMENTS AUX EXAMENS ... ÇA SE PLANIFIE DANS LE TEMPS



APPRENDRE À UTILISER LES AMÉNAGEMENTS AUX EXAMENS

... ÇA SE PLANIFIE (UN EXEMPLE)



BIBLIOGRAPHIE - SITOGRAPHIE

<https://inshea.fr/sites/default/files/Dossier%20amenagements%20examens%202019.pdf>

<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page148.htm>

<https://sbssa.ac-versailles.fr/spip.php?article1112>

<https://eduscol.education.fr/1170/formation-et-insertion-professionnelles-des-eleves-en-situation-de-handicap>

<https://prim14.discip.ac-caen.fr/Les-principaux-textes-de-loi-encadrant-l-ASH>

Rapport de l'IGEN-IGAENR : « Les aménagements d'épreuves d'examens pour les élèves et étudiants en situation de handicap »

Rapport de la commission d'enquête parlementaire : « l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005 »

- Mme J. Dubois & M. S. Jumel.